

Rapport du maire sur la situation financière de l'arrondissement



Réal Ménard
Maire de l'arrondissement
de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

Séance du conseil d'arrondissement
Le 5 septembre 2012

Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,

Au nom des membres du conseil d'arrondissement, je vous fais part de la situation financière de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

Tout d'abord, je vous entretiendrai sur les résultats financiers de l'année 2011, ensuite, les projections et l'analyse des résultats anticipés pour 2012 et finalement la présentation du budget de fonctionnement ainsi que les investissements du programme triennal d'immobilisation pour l'année 2013.

Je commenterai également le dernier rapport du vérificateur général de la Ville.

Avant de poursuivre, nous déposons la liste des contrats conclus depuis le discours de l'année dernière tel que prescrit à la Loi des cités et villes.

LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Les résultats financiers 2011

L'exercice financier 2011 de l'arrondissement s'est terminé avec un surplus brut d'un peu plus de trois millions sept cent mille dollars.

En 2011, l'arrondissement a réalisé des recettes locales totalisant quatre millions six cent mille dollars, soit un million neuf cent mille dollars de plus que la cible fixée. Dans la continuité des résultats obtenus en 2010, les recettes encaissées pour l'émission de permis de construction et l'étude de demandes de projets ont excédé de près de huit cent mille dollars la cible budgétaire de 2011.

Au chapitre des dépenses de fonctionnement, l'arrondissement a terminé l'exercice financier 2011 avec un excédent d'un million huit cent mille dollars ou 2,6 % de son budget modifié. Élément déterminant dans l'atteinte de l'équilibre budgétaire, les dépenses de déneigement ont été inférieures d'un million neuf cent mille dollars au budget prévu.

L'arrondissement a financé pour un peu plus de quatre millions trois cent mille dollars de dépenses de fonctionnement à partir de ses surplus en 2011. Sans ces apports additionnels votés par le conseil d'arrondissement pour 2011, le niveau des services rendus en 2011 aurait entraîné un déficit de deux millions cinq cent mille dollars, ou 3,7 % de plus que les crédits accordés par l'Administration de la Ville. Les surplus utilisés ont notamment été affectés aux fins suivantes :

- deux millions huit cent mille dollars avant le début de l'exercice financier 2011 afin d'assurer l'équilibre budgétaire et permettre l'approbation du budget 2011;
- un peu plus d'un million cinq cent mille dollars en cours d'exercice, dont environ un million de

dollars pour le maintien ou l'ajout de services et d'activités via nos employés et partenaires OBNL, et trois cent mille dollars pour le remplacement d'équipements et le maintien de nos installations.

Le surplus net de cinq millions cent mille dollars attribué à l'arrondissement pour l'exercice financier 2011 a été affecté, conformément à la politique en vigueur, au renflouement des réserves pour la stabilisation des coûts de déneigement (un million neuf cent mille dollars), pour imprévus (un million cent mille dollars), pour la stabilisation des coûts en santé et sécurité au travail (sept cent mille dollars) et pour « Ester en justice » (deux cent mille dollars). Le solde a été affecté au surplus libre de l'arrondissement.

L'arrondissement a versé trois mille sept cent soixante-quatre dollars à ses élus pour 2011 en vertu du « Règlement sur les rémunérations additionnelles ». Ce règlement prévoit la rémunération pour les fonctions suivantes : maire suppléant, membre du comité consultatif d'urbanisme autre que le président et membre suppléant du comité consultatif d'urbanisme. La Ville centre ne nous a pas fait parvenir, pour les fins de cet exercice, la répartition de ces sommes par élu.

La rémunération et les allocations de dépenses des élu-es sont conformes aux règlements et à la Loi.

Les résultats financiers 2012

Les prévisions déposées à l'Administration municipale par l'arrondissement en août dernier montrent des dépenses de fonctionnement de près de soixante-quinze millions de dollars, en équilibre avec le budget.

L'arrondissement prévoit injecter près de deux millions sept cent mille dollars de ses surplus en cours d'exercice pour permettre d'assumer des besoins ponctuels. Ces affectations de surplus s'ajoutent au montant de cinq millions trois cent mille dollars consenti en octobre 2011 par le Conseil de façon à doter l'arrondissement d'un budget de fonctionnement 2012 à la hauteur de ses besoins. C'est donc au total près de huit millions dollars de dépenses de fonctionnement qui auront été financées en 2012 par le surplus accumulé de l'arrondissement.

Au chapitre des recettes locales, l'arrondissement prévoit des revenus supérieurs de cinq cent mille dollars à la cible de deux millions six cent mille dollars fixée pour l'exercice financier 2012. Les recettes pour l'émission de permis de construction et l'étude de demandes de projets devraient excéder de près de trois cent mille dollars la cible budgétaire de 2012.

Les résultats prévus au chapitre des revenus représenteraient un net repli par rapport à ceux obtenus en 2011. Il faut toutefois souligner que les recettes encaissées au cours du deuxième semestre de 2011 avaient largement dépassé les prévisions établies à la même période de l'année.

Le budget de fonctionnement 2013

Au début de l'année 2012, le président du comité exécutif, M. Applebaum, entreprenait une tournée des arrondissements avec l'objectif annoncé de régler une fois pour toutes la problématique de dotation budgétaire des arrondissements. Cet exercice nous permettait d'espérer, pour 2013, une enveloppe budgétaire plus près de nos besoins et des niveaux de service approuvés par le conseil d'arrondissement dans le cadre du processus budgétaire 2012.

La réforme annoncée du financement des arrondissements n'apporte toutefois qu'une solution très partielle au déficit de financement anticipé par l'arrondissement pour 2013. Essentiellement, pour 2013, l'arrondissement se fait céder par l'Administration municipale de nouvelles sources de revenus mais voit les transferts budgétaires qui lui étaient accordés diminués d'une somme équivalente aux revenus escomptés. L'impact sur la capacité de dépenser de l'arrondissement pour 2013 est pratiquement nul.

Seul point positif pour 2013, le budget de l'arrondissement, qui n'avait pas été indexé depuis 2008, se voit indexé de 2,2 %. Toutefois, les sommes additionnelles ainsi obtenues suffisent à peine à couvrir l'augmentation anticipée de la rémunération pour 2013, ne permettent pas de couvrir l'augmentation de nos obligations contractuelles pour cette même année et donc, évidemment, ne permettent aucun rattrapage pour les années antérieures.

Pour l'année 2013, l'arrondissement se voit attribuer par l'Administration centrale un financement de soixante-trois millions neuf cent mille dollars. Ce financement est composé de :

- cinquante-huit millions quatre cent mille dollars provenant des revenus généraux de la Ville, soient ceux provenant en majeure partie de la taxe foncière générale.
- cinq millions quatre cent mille dollars découlant de la cession d'un espace fiscal équivalent à cinq cents du cent dollars d'évaluation sur la taxe foncière générale. L'arrondissement devra, pour en bénéficier, imposer une taxe locale équivalente à l'espace fiscal cédé. Le taux de la taxe générale devrait normalement être diminué de l'espace fiscal cédé de façon à ne pas entraîner d'augmentation du compte de taxes des citoyens.
- cent mille dollars de recettes diverses qui étaient auparavant comptabilisées centralement et qui seront dorénavant attribuées à l'arrondissement.

À ce financement s'ajoute une somme de deux millions six cent mille dollars provenant du budget de recettes de source locale de l'arrondissement, ce qui porte le financement total et la capacité de dépenser de l'arrondissement à soixante-six millions cinq cent mille dollars.

L'arrondissement estime à environ soixante-douze millions cent mille dollars le budget de dépenses nécessaire en 2013, essentiellement **pour maintenir le niveau de services de 2012**. C'est donc environ cinq millions six cent mille dollars de plus que le financement de base prévu au budget qui serait nécessaire en 2013.

Divers scénarios ont été envisagés afin d'atteindre l'équilibre budgétaire pour 2013, sans pour autant affecter le service aux citoyens de l'arrondissement. Le scénario retenu est composé des éléments suivants :

- une augmentation de huit cent mille dollars de la prévision au chapitre des recettes de sources locales sur la base des résultats obtenus en 2011 et prévus pour 2012;
- une augmentation d'un peu plus de cent mille dollars des revenus découlant de la taxe locale en raison des ajouts au rôle foncier de l'arrondissement;
- une participation de cinq cent mille dollars de la Division des services techniques et du soutien logistique aux installations;
- l'imposition d'une taxe locale d'un sous le cent dollars de façon à générer les sommes nécessaires, entre autres, à la mise en opération et à l'exploitation de la piscine intérieure du parc Clément-Jetté;
- le recours au surplus accumulé de l'arrondissement pour un peu plus de trois millions de dollars

afin de compléter le financement requis pour 2013.

L'Administration municipale entreprendra d'ici quelques semaines un grand chantier visant à revoir la dotation et le financement des divers programmes et activités. Nous nous permettons d'espérer que les besoins financiers de l'arrondissement y seront bien reconnus et que nous obtiendrons ainsi les moyens d'assurer à nos citoyens les services auxquels ils sont en droit de s'attendre.

LE PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Année 2011 – Programme triennal d'immobilisations 2011-2013

L'enveloppe budgétaire 2011-2013 de l'arrondissement au programme triennal d'immobilisations a été établie à vingt-quatre millions de dollars et plus spécifiquement, dix-huit millions de dollars pour 2011.

En 2011, une somme de dix millions trois cent mille dollars du programme d'immobilisations a été consacrée à la protection de nos actifs et sept millions huit cent mille dollars a été consacré au développement de nos actifs, comme suit :

- sept millions six cent mille dollars pour la protection de nos bâtiments;
- trois millions cinq cent mille dollars pour le programme de dotation d'installations sportives, construction de la piscine intérieure du parc Clément-Jetté;
- deux millions deux cent mille dollars pour la réfection routière;
- un million neuf cent mille dollars pour le développement résidentiel pour Louis-H.-Lafontaine;
- un million quatre cent mille dollars pour le remplacement de véhicules, dont trois cent mille dollars représenterait le budget corporatif;
- un million deux cent mille dollars pour la réfection de parcs;
- deux cent mille dollars pour le programme d'apaisement de la circulation ;
- deux cent mille dollars pour le programme d'achat des petits équipements.

De la somme de sept millions six cent mille dollars dans nos bâtiments, une somme de :

- trois millions six cent mille dollars a été investi pour la réfection de toitures, de mur et de piscines;
- deux millions de dollars a été investi pour la réfection de la piscine du parc L.-O.-Taillon et son aménagement extérieur; nous demandons en complément de financement une subvention au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de l'ordre de deux millions de dollars;
- un million cinq cent mille dollars a été investi pour la réfection de la maçonnerie et le drainage du toit du CCSE Maisonneuve;
- cinq cent mille dollars a été investi pour la réfection du chalet du parc Lalancette.

Année 2012 – Programme triennal d'immobilisations 2012-2014

L'enveloppe budgétaire 2012-2014 de l'arrondissement au programme triennal d'immobilisations est établie à treize millions six cent mille dollars et plus spécifiquement, six millions de dollars pour 2012.

En 2012, une somme de quatre millions de dollars du programme d'immobilisations est consacrée à la protection de nos actifs et deux millions de dollars est consacré au développement de nos actifs, comme suit :

- un million de dollars pour la protection de nos bâtiments;
- deux millions de dollars pour le programme de dotation d'installations sportives aux fins de la construction de la piscine intérieure du parc Clément-Jetté;
- un million cent mille dollars pour la réfection routière;
- un million cinq cent mille dollars pour la réfection de parcs;
- deux cent mille dollars pour le remplacement de véhicules;
- deux cent mille dollars pour le programme d'achat des petits équipements.

Année 2013 – Programme triennal d'immobilisations 2013-2015

L'enveloppe budgétaire 2013-2015 de l'arrondissement au programme triennal d'immobilisations est établie à quinze millions huit cent mille dollars et plus spécifiquement, neuf millions six cent mille dollars pour 2013.

En 2013, une somme de six millions cinq cent mille dollars du programme d'immobilisations est consacrée à la protection de nos actifs et trois millions de dollars est consacré au développement de nos actifs, comme suit :

- trois millions six cent mille dollars pour la protection de nos bâtiments;
- deux millions huit cent mille dollars pour le programme de dotation d'installations sportives aux fins de la construction de la piscine intérieure du parc Clément-Jetté;
- un million cent mille dollars pour la réfection routière;
- six cent mille dollars pour la réfection de parcs;
- un million cent mille dollars pour le remplacement de véhicules;
- deux cent mille dollars pour le programme d'achat des petits équipements;
- près de trois cent mille dollars pour la construction de la traverse Souigny.

L'enveloppe 2013 est répartie équitablement en fonction des besoins de l'arrondissement. Comme par les années passées, l'enveloppe accordée par la Ville centre demeure, sans contredit, beaucoup trop basse pour les obligations que doit rencontrer l'arrondissement. Seulement au niveau de la protection de nos bâtiments (plus de 80), avec l'enveloppe accordée, il est difficile de combler le déficit d'entretien des dernières décennies et ainsi d'améliorer l'état de désuétude de nos immeubles.

SUBVENTIONS

Pour les subventions, nous nous assurons déjà de répondre dans les délais impartis à l'inscription de nos demandes auprès des ministères concernés, même quand ceux-ci sont extrêmement courts.

Dans le cas du Programme d'infrastructures de loisirs, nous avons suivi de très près l'évolution de nos dossiers et nous aurons réalisé, dans le cas de la piscine L.-O.-Taillon, la grande majorité des travaux avant la date limite du 31 octobre malgré un échéancier des plus serrés. Quant à notre autre dossier, la mise à

niveau du parc Félix-Leclerc, les délais toujours en cours pour obtenir les autorisations du Ministère de l'environnement pour procéder nous auront empêchés même d'initier les travaux. Ce dernier dossier sera toutefois réinscrit pour la phase II du programme du Ministère de l'éducation, du loisir et du sport pour les équipements sportifs.

COMMENTAIRES SUR LE RAPPORT 2011 DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL AU CONSEIL MUNICIPAL

Au-delà de l'audit des états financiers de la Ville, le Vérificateur général a analysé treize dossiers sous l'aspect de l'optimisation des ressources. Aucun de ces dossiers n'a été réalisé directement dans notre arrondissement mais certains des éléments traités ailleurs ont ou auront des répercussions dans nos modes internes de fonctionnement.

Un des dossiers importants traités fut celui sur l'estimation des coûts des contrats externes. En ce qui concerne notre arrondissement, dès le rapport 2007 du Vérificateur sur le même sujet, nous avons pris les moyens pour resserrer nos estimations des coûts avant la publication des appels d'offres, y compris dans l'évaluation des contingences aux contrats octroyés pour une meilleure analyse et un meilleur contrôle des soumissions et des travaux exécutés par suite de l'octroi des contrats. D'ailleurs, vous avez eu l'occasion de constater que cette année-même, le Conseil d'arrondissement a annulé deux processus d'appel d'offres justement parce que l'écart entre nos estimations et les soumissions reçues nous est apparu injustifiable.

Par rapport à la Gestion du plan de main d'œuvre, nous avons participé à la mise à jour de ce plan, tel que requis par le Vérificateur, dans un contexte où nous devons nous préparer à remplacer près de 40% de nos effectifs dans une période de trois ou quatre ans.

Le Vérificateur fait aussi plusieurs recommandations pour assurer le respect de la conformité aux lois et règlements. L'arrondissement participe déjà au programme de veille juridique pour le suivi des modifications aux lois et règlements et nous avons complété la revue des lois applicables dans nos différentes activités. Nous sommes à évaluer notre niveau général d'expertise dans l'application de ces lois pour nous assurer que nous avons, dans chaque cas, le niveau d'expertise requis pour assurer une gestion conforme de nos interventions dans chaque domaine.

Sur le point de la gestion de la sécurité physique, les recommandations que le Vérificateur adresse aux unités investiguées sont déjà pratiquement entièrement appliquées chez nous, notamment par des accès magnétiques numériques et des systèmes d'alarme pour protéger nos principales installations. Nos équipements stratégiques sont aussi spécifiquement protégés par des accès limités et des alarmes intrusion.

Ce dernier point complète le présent rapport sur la situation financière de l'arrondissement.

Je vous remercie de votre attention.